

REUNION DU COMITE DE VIGILANCE CONTRE LA MALTRAITANCE
du 18 Octobre 2007.

Compte-rendu rédigé par la secrétaire de séance : Melle GIMER A.C.

Membres présents : Françoise Desimpel, Directrice.
Docteur Opo, Médecin coordinateur.
Francette Lamarre, Infirmière référente.
Martine Martinelli, Aide soignante.
Anita Emery, Aide soignante.
Emmanuelle Littolf, Secrétaire de bureau.
Anne-Cécile Gimer, Psychologue.

➤ Présentation de la démarche :

L'EHPAD Résidence du Parc veut se doter d'un comité de vigilance contre la maltraitance. Pourquoi ? Comment ? Quand ?

L'actualité des derniers mois a réveillé les consciences autour de plusieurs cas de maltraitance dans les maisons de retraite. La politique s'est saisie de la question en lançant un plan de lutte contre la maltraitance (*Plan de développement de la bientraitance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance, en date du 14 Mars 2007, rédigé par Philippe BAS, Ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*).

Nous pouvons alors dire que nous collons à l'actualité. Pourtant, ce n'est pas l'actualité qui a provoqué notre réunion de ce soir, mais une réflexion de longue date. La conférence organisée en 2006 en marquait le début.

Les soignants répugnent à parler de maltraitance, longtemps on a tu le problème. Et quand il fallait vraiment laver son linge sale, on le faisait en famille. Quand le scandale éclate, c'est toujours ailleurs, chez les autres. On a même inventé un mot de remplacement pour ne pas parler de maltraitance : la bientraitance. Mais cette astuce ne suffit pas à nous préserver du risque de maltraitance. D'où notre présence ici.

La maltraitance est un risque pris tous les jours dans le cadre d'un métier qui nous met quotidiennement à l'épreuve avec des personnes vulnérables et des situations difficiles. La bientraitance doit être un objectif en ligne de mire.

Les soignants se forment une carapace pour supporter ces situations difficiles. Les personnes prises en soin deviennent des objets et avec des objets, tout est permis. Or, nous travaillons avec des êtres humains et nous sommes, nous mêmes, des êtres humains susceptibles de mal réagir. Nous ne pouvons donc pas dire que nous ne serons jamais maltraitants.

➤ Objectifs du comité :

De ce fait, notre comité a pour objectifs de :

- Réfléchir aux situations qu'on estime à risques.
- Définir un système de prévention pour s'arrêter quand il en est encore temps.
- Rédiger un code de bonne conduite de base qui mette en lumière ce qui relève de la maltraitance et ce qui est interdit. Je m'engage, dans le respect de l'autre, à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour ne pas être maltraitant et mes collègues également.

- Cette charte devra être acceptée par tous ceux qui voudront travailler dans l'établissement ou même participer à nos activités à titre bénévole.
- Etudier les questions qui se pose à nous au cours de notre exercice professionnel : savoir déceler les situations, les risques, savoir définir ce qui est grave, vrai, aller plus loin que des impressions et prendre si nécessaire la décision d'agir.

Devant les possibles conséquences d'un signalement, il est important de savoir ce qu'en pensent les autres pour avoir l'objectivité nécessaire lors de prises de décisions. Celles-ci seront prises collectivement et de façon la plus mesurée possible.

Cette démarche ne vise pas à mettre en place un système de délation mais à améliorer notre démarche qualité. Le code de bonne pratique serait ainsi un garde fou. Nous avons un devoir de vigilance envers les personnes âgées. Ces dernières ne peuvent pas toujours s'exprimer, dire leur désespoir. Ainsi, les troubles du comportement vont être traités par des médicaments et pas toujours compris comme un appel au secours.

Les sociétés se sont toujours construites sur l'exercice d'un pouvoir. De nombreux systèmes de bientraitance ont été élaborés en vue de protéger les plus faibles. Or souvent, c'est dans ce cadre qu'il y a le plus de maltraitance (hospices, orphelinats). Ce sont les moins vulnérables des vulnérables qui vont se rabattre sur les plus vulnérables des vulnérables. C'est une constante de la société qui n'est pas satisfaisante et contre laquelle nous devons nous prémunir d'autant que le pouvoir soignant est réel et accepté souvent avec fatalisme par le soigné. Notre démarche est d'éviter le plus possible qu'un fort impose à un faible quelque chose qui lui fasse du mal.

➤ Sensibilisation envers le personnel soignant :

Martine, qui s'est fixée comme objectif d'évaluation 2006, la mise en place de ce comité, va aller sensibiliser les agents des services 2/3 et 5 dans les jours à venir. Par ailleurs, elle profitera de la réunion inter secteur du Jeudi 22 Novembre pour sensibiliser les personnes présentes. Il est important que les membres de ce comité aient l'envie de venir et la volonté de participer. L'absence d'un investissement réel ne favorise pas une réflexion riche. Il est important que chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Il sera possible que les membres du comité participent à une réunion de secteur dans une démarche d'information.

➤ Questions diverses :

- ✓ Composition du comité :

Il faut que les membres du personnel soient volontaires.

Les familles sont dans une démarche passionnelle, il est délicat de les faire venir.

Il serait intéressant qu'une personne vulnérable (un résident ou une personne demandeuse d'une admission) participe à notre démarche. Le problème des résidents est qu'ils ramènent tout à leurs problèmes personnels.

Il est important d'avoir un regard extérieur avec une certaine expertise ce qui permet de faire avancer la réflexion.

Ces considérations posées, le comité propose les démarches suivantes :

↳ Manue va essayer de contacter Madame Aline Sénéchal et les membres de « la seconde mi-temps ».

↳ Anne-Cécile va essayer de contacter Madame Anne-Marie Crosnier pour la prochaine réunion.

✓ Statut du comité :

Il va falloir y réfléchir, pour l'instant pas de statut particulier.

➤ Fonctionnement :

Il y aura une réunion en Novembre et en Janvier pour démarrer le travail. Ensuite, le rythme des rencontres sera trimestriel.

La prochaine réunion est fixée le Jeudi 22 Novembre 2007 à 19h.

Les réunions à venir auront pour but de définir la maltraitance. Compte tenu que l'on souhaite se protéger de la maltraitance, il est primordial de la définir. Cette notion reste une réalité et un risque potentiel au quotidien pour les soignants qui travaillent auprès de personnes vulnérables.

Quand le comité sera fonctionnel, il sera possible de proposer une réunion par an. Les invitations pourront être adressées aux directeurs d'EHPAD, cadres de santé, médecins coordinateurs, administrateurs. Il serait intéressant également d'inviter un journaliste en précisant notre but et quels sont nos objectifs.

➤ En résumé :

Il faut chercher un nom qui soit, soit sans rapport avec l'intitulé soit avec des abréviations. Madame Desimpel fera le logo.

Il faut contacter les personnes ressources pour les prochaines réunions.

Il faut finaliser la composition du comité lors de la prochaine réunion.

Dans les jours à venir, Madame Desimpel va nous faire parvenir un classeur avec des documents dont il sera possible de tirer des informations pour la charte et définir des questions que l'on souhaite voir abordées.

Le comité est un outil de protection qui vise à évaluer si la situation présente un risque ou pas suite à une interpellation par un collègue ou une famille.

La charte sera élaborée sur la base de documents professionnels, sociologiques, philosophiques et psychologiques. Elle ne sera validée que lors de la présence de personnes extérieures.

➤ Remarque :

Ce qui se dit lors des réunions est confidentiel. Il faut savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Il est nécessaire de travailler sans dramatiser et sans culpabiliser. En découle l'importance d'une réflexion collégiale.

➤ Rappel :

Nous avons l'obligation légale de dénoncer les situations de maltraitance. Dans le cadre d'une situation de maltraitance avérée, le Procureur de la République doit être saisi. Il ne faut pas oublier que souvent les personnes dénoncées peuvent avoir envie de se venger, ce qui fait que souvent les gens témoins se taisent. La loi protège ceux qui dénoncent mais cela n'empêche pas les craintes. Il est donc utile de ne pas être seul d'où l'importance du comité.